AFFAIRE : [redacted] – SDC SYLVIE – [redacted]

DIRE

L'an deux mille vingt-six et le _____,

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Senlis et par-devant nous, Greffier,

SELARL SAINT FRAMBOURG AVOCATS
Maitre Justine DEVRED
Avocat au barreau de Senlis
2 rue Odent
60300 SENLIS

Poursuivant la présente vente ;

LAQUELLE A DIT QUE :

Pour compléter le Cahier des Conditions de Vente, il est ci-après donné copie de :

- Renseignements d'urbanisme

Et Maître DEVRED, Avocat, a signé avec Nous, Greffier, sous toutes réserves.


FACE ANNULEE

Ville de
Chantilly
Ville d'Art et d'Histoire

CERTIFICAT d'URBANISME
délivré par le Maire au nom de la Commune

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ;
Vu la demande d'un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L.410-1 a) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain situé au 10 résidence Sylvie parcelle AB326 et présentée le 28/05/2026 par Cabinet PAILLARD demeurant sis 266 Avenue Daumesnil 75012 à Paris et enregistrée par la mairie de Chantilly sous le numéro N° CU @ 060141 26 00118

CERTIFIE

Article 1er Les règles d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété applicables au terrain sont mentionnées aux articles 2 à 5 du présent certificat.

Conformément au quatrième alinéa de l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme, si une demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou si une déclaration préalable est déposée dans le délai de dix-huit mois à compter de la date du présent certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, le régime des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété tels qu'ils existaient à cette date ne peuvent être remis en cause à l'exception des dispositions qui ont pour objet la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

Article 2 : NATURE ET CONTENU DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN

Le terrain est situé dans une commune dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 31/03/2017, modifié le 19/06/2025.

Zone : UC

Article 3 : NATURE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE APPLICABLES AU TERRAIN

Liste des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol :

☒ - Servitudes relatives à la protection des monuments historiques inscrits ou classés (AC1)
☒ - Servitudes relatives de protection des sites et monuments naturels inscrits ou classés (AC2)
☐ - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (I3).
☐ - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat (PT2).
☐ - Servitudes relatives au chemin de fer (T1).
☐ - Marges de prise en compte des nuisances sonores (infrastructures de transports)

Protection des formes urbaines, du patrimoine et végétal :

☐ - Périmètre de 500 m autour de la gare (loi ALUR)
☐ - Cavités souterraines
☐ - Secteur à risque de remontée de nappe phréatique
☐ - Zone humide potentielle
☒ - Zone à potentiel archéologique

Observations :

Article 4 : DROIT DE PREEMPTION

Le terrain est soumis au droit de préemption urbain renforcé par délibération du 04/04/2005 au bénéfice de la Ville de CHANTILLY.

Avant toute mutation du terrain ou des bâtiments, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner auprès du bénéficiaire du droit de préemption. Elle comportera l'indication du prix et des conditions de la vente projetée

Sanction : nullité de la vente en cas d'absence de déclaration.

Information : Conformément à la décision du Conseil Municipal du 16/12/2016, concernant le contrôle de conformité des

installations privatives d'assainissement collectif en cas de mutation immobilière
extrait : « ***Article 2 : Rend obligatoire les contrôles de raccordement, lors des mutations immobilières d'immeubles et maisons individuelles bâtis situés dans une zone d'assainissement collectif à l'exception des logements collectifs et des maisons individuelles contrôlés il y a moins de 6 ans.*** »

Article 5 : REGIME DES TAXES ET PARTICIPATIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN

- TAXES : Les taxes suivantes seront assises et liquidées après la délivrance effective ou tacite d'un permis de construire, d'un permis d'aménager, et en cas de non opposition à une déclaration préalable :
☒ - Taxe d'Aménagement au taux de 5% en application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 29/09/2011
☒ - Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) au taux de 2,5%
☒ - Redevance d'archéologie préventive (en application de la Loi de Finances rectificative de 2011) au taux de 0,4%

- PARTICIPATIONS : Les participations ci-dessous pourront être prescrites par un permis de construire ou en cas de permis tacite ou de non-opposition à une déclaration préalable, par un arrêté pris dans les deux mois suivant la date du permis tacite ou de la décision de non-opposition. En cas de permis d'aménager, elles peuvent être prescrite, sous la forme de la forfaitaire définie par le c) de l'article L. 332-12 :

- Participations exigibles sans procédure de délibération préalable :

☒ - Participation pour équipements publics exceptionnels (article L.332-8 du code de l'urbanisme).

- Participations préalablement instaurées par délibération :

☒ - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Vu l'Arrêté intercommunal du 27/12/2024 N° A 24-81 portant adhésion de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) au Syndicat mixte pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées dans le Bassin de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) pour la compétence assainissement (collectif et non collectif) au 1er janvier 2025, la CC de l'Aire Cantilienne est autorisée à adhérer au SICTEUB pour la compétence assainissement (collectif et non collectif).
Ainsi, la tarification de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) au SICTEUB est fixée par délibération N°2026-010 et N°2026-011 du 11/03/2026.

☒ - Participation pour Voies et Réseaux (PVR) en application des articles L.332-11-1 et L.332-11-2 du Code de l'urbanisme par délibération du Conseil Municipal du 04/07/2008

Fait à Chantilly, le 15 JUIN 2026

MAIRIE DE CHANTILLY (OISE)

Isabelle CHASSAGNARD
Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

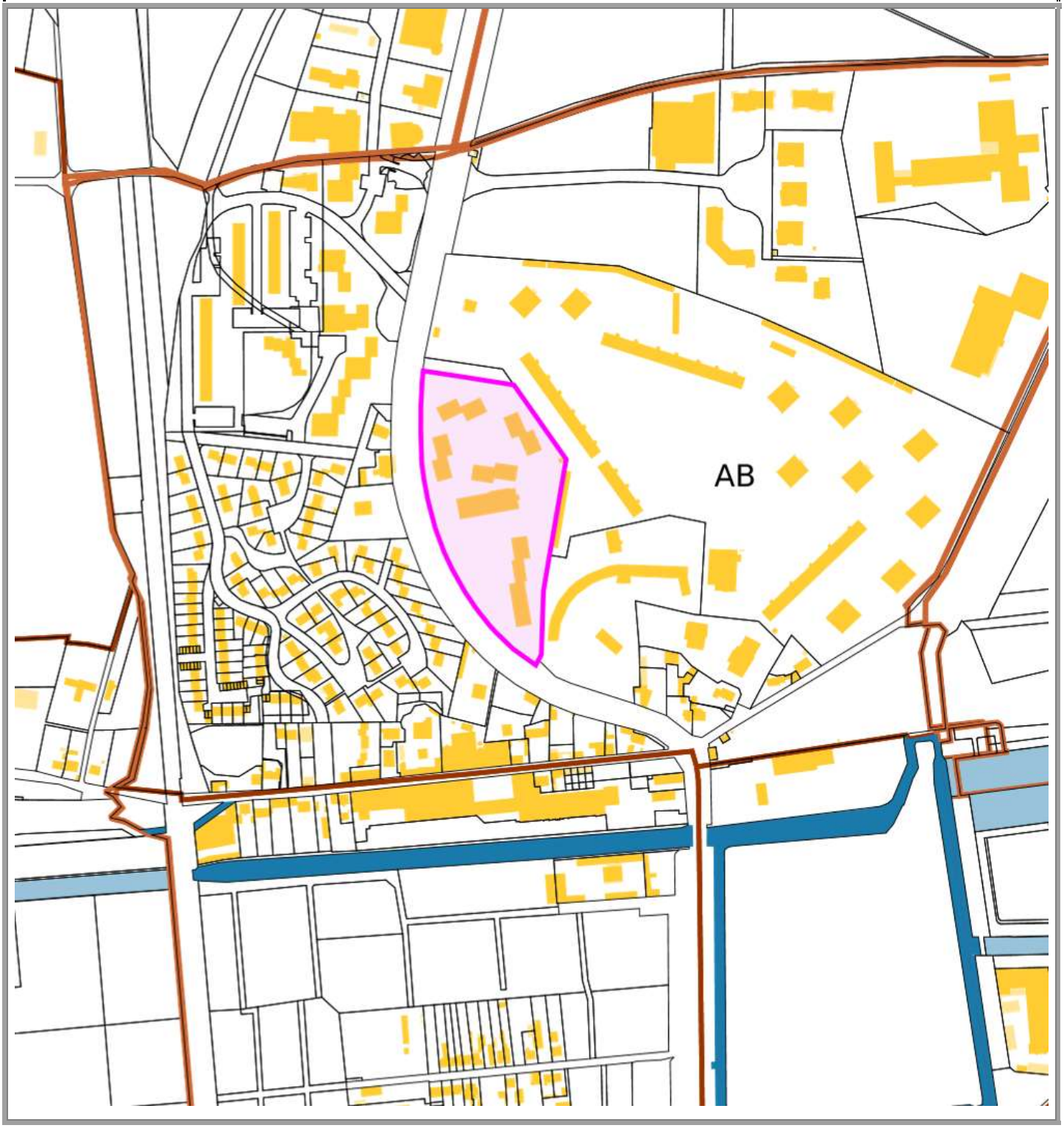
Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.
Durée de validité. Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation.
Effets du certificat d'urbanisme : Le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée. Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. Si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas vous être opposées, sauf exceptions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

Commune de **CHANTILLY** (Département de l'Oise) Adresse : **10 avenue du Général de Gaulle** Cadastre : section AB n° 326 Contenance cadastrale : 18 756 m²	Dossier n°260330 PLAN DE SITUATION ECHELLE 1/5000

PROPRIÉTAIRES : M. et Mme [redacted]

Lots n° 105 et 245 de l'état descriptif de division

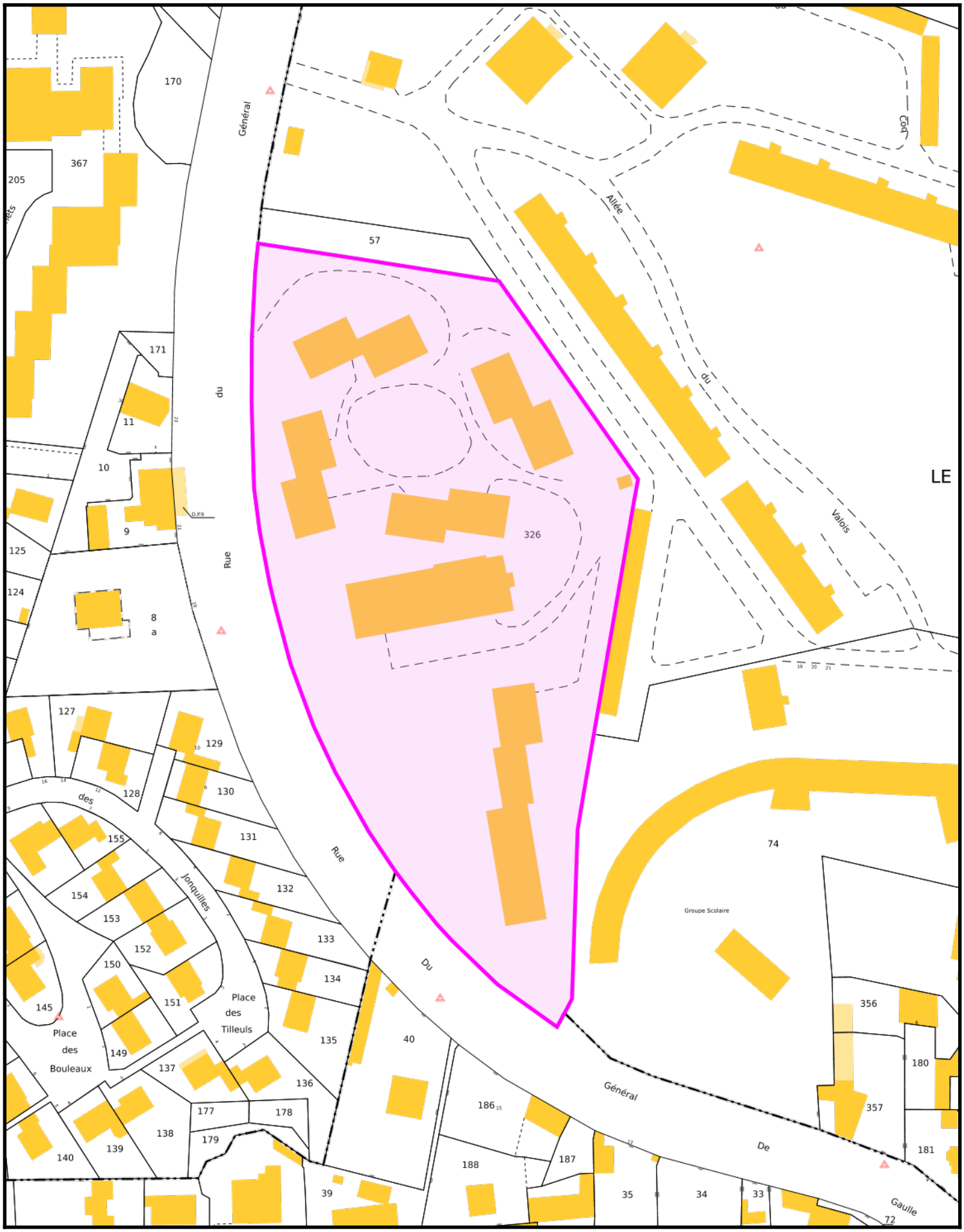
EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL



CABINET PAILLARD
HPUC

section AB n° 326

N



Commune : Chantilly (60)
Edité le : 28-05-2026 18:04 (UTC + 1)
Edité par : CABINET PAILLARD -HPUC

Echelle : 1 / 1500
Projection : RGF93 Lambert 93

0 20 40 60m

Fiche parcelle cadastrale

Chantilly
AB 326

GÉOFONCIER EXPERT

Fiche éditée le 25 juin 2026 à 16h20 (UTC +0200)
Par CABINET PAILLARD HPUC

AVERTISSEMENT :
Les informations présentes sur cette fiche sont fournies à titre informatif.
Elles sont issues des bases de données du portail Géofoncier et de la DGFIP telles qu'elles se présentent à la date d'édition de cette fiche.

CARACTERISTIQUES

Commune : Chantilly (60141)
Préfixe : 000
Section : AB
Numéro : 326

Adresse postale la plus proche :
Residence Sylvie 60500 Chantilly



INFORMATIONS CADASTRALES

Contenance cadastrale : 1 ha 87 a 56 ca *
Parcelle arpentée : non

Parcelle issue d'une réunion de parcelles effectuée par SERVICE (REUNION PDL) en 1994 (croquis de conservation).

Lieu-dit cadastral : CASTEL LE



* Ne vaut pas certificat de surface

GEOMETRES-EXPERTS

Dossier(s) de géomètre-expert situé(s) sur la parcelle ou citant la parcelle :

- Bornage et reconnaissance de limites (mitoyenneté...) en 1965 par Jérôme ANDRE (dossier 15347 detenu par SELARL Cabinet ANDRE)
 Aucun document disponible sur Géofoncier

Coordonnées des détenteurs :
Bientôt disponible

URBANISME

Cette commune est couverte par un Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Zone principale

Zone urbaine mixte a dominante de logements collectifs **(100%)**

Zone UC - Urbaine

Consulter le règlement (60141_reglement_20250619.pdf)

RISQUES

Lien de génération du rapport Géorisques
https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastre=false&city=Chantilly&type=housenumber&typeForm=adresse&codeInsee=60 Sylvie 60500 Chantilly

VALEURS FONCIERES VENALES *

Dernière(s) vente(s) ayant eu lieu sur la parcelle :

- **270000 €**
 Date de la mutation : 2021-10-08
 Prix / m² estimé : 3417,72 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Dépendance
 Dépendance
 Appartement (79 m² , 4 pièce(s))
 Dépendance

- **247000 €**
 Date de la mutation : 2022-11-18
 Prix / m² estimé : 3126,58 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Dépendance
 Dépendance
 Dépendance
 Appartement (79 m² , 4 pièce(s))

- **237000 €**
 Date de la mutation : 2020-01-30
 Prix / m² estimé : 3000,0 € / m²
 Locaux
 Appartement (79 m² , 4 pièce(s))
 Dépendance

Dépendance

- **220000 €**
 Date de la mutation : 2017-09-08
 Prix / m² estimé : 2784,81 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (79 m² , 4 pièce(s))
 Dépendance

- **215000 €**
 Date de la mutation : 2022-04-01
 Prix / m² estimé : 2721,52 € / m²
 Locaux
 Appartement (79 m² , 4 pièce(s))
 Dépendance
 Dépendance
 Dépendance
 Dépendance

- **210500 €**
 Date de la mutation : 2018-04-10
 Prix / m² estimé : 3050,72 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (69 m² , 3 pièce(s))

- **207000 €**
 Date de la mutation : 2025-06-19
 Prix / m² estimé : 2620,25 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Dépendance
 Appartement (79 m² , 4 pièce(s))
 Dépendance

- **205000 €**
 Date de la mutation : 2018-07-04
 Prix / m² estimé : 2971,01 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (69 m² , 3 pièce(s))

- **204000 €**
 Date de la mutation : 2020-12-09
 Prix / m² estimé : 2582,28 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (79 m² , 4 pièce(s))

- **194000 €**
 Date de la mutation : 2014-07-29
 Prix / m² estimé : 2455,7 € / m²
 Locaux
 Appartement (79 m² , 4 pièce(s))
 Dépendance

- **193000 €**
 Date de la mutation : 2017-12-22
 Prix / m² estimé : 2797,1 € / m²

Locaux
Dépendance
Appartement (69 m² , 3 pièce(s))

- **190000 €**
 Date de la mutation : 2022-03-17
 Prix / m² estimé : 2405,06 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Dépendance
 Appartement (79 m² , 4 pièce(s))
 Dépendance
 Dépendance

- **182000 €**
 Date de la mutation : 2016-09-28
 Prix / m² estimé : 2637,68 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (69 m² , 3 pièce(s))

- **175000 €**
 Date de la mutation : 2019-12-20
 Prix / m² estimé : 2536,23 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (69 m² , 3 pièce(s))

- **170000 €**
 Date de la mutation : 2016-06-17
 Prix / m² estimé : 2463,77 € / m²
 Locaux
 Appartement (69 m² , 3 pièce(s))
 Dépendance

- **167000 €**
 Date de la mutation : 2016-07-13
 Prix / m² estimé : 2420,29 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Dépendance
 Appartement (69 m² , 3 pièce(s))

- **165500 €**
 Date de la mutation : 2018-02-19
 Prix / m² estimé : 2398,55 € / m²
 Locaux
 Appartement (69 m² , 3 pièce(s))
 Dépendance

- **165000 €**
 Date de la mutation : 2017-12-19
 Prix / m² estimé : 2323,94 € / m²
 Locaux
 Local industriel, commercial ou assimilé (71 m²)
 Dépendance

- **164000 €**
 Date de la mutation : 2020-09-23
 Prix / m² estimé : 2376,81 € / m²

Locaux
Dépendance
Appartement (69 m² , 3 pièce(s))

- **150000 €**
 Date de la mutation : 2016-07-07
 Prix / m² estimé : 1898,73 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Dépendance
 Appartement (79 m² , 4 pièce(s))

- **145000 €**
 Date de la mutation : 2016-06-27
 Prix / m² estimé : 2101,45 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (69 m² , 3 pièce(s))

- **140000 €**
 Date de la mutation : 2019-12-02
 Prix / m² estimé : 4516,13 € / m²
 Locaux
 Appartement (31 m² , 1 pièce(s))
 Dépendance

- **136000 €**
 Date de la mutation : 2021-03-23
 Prix / m² estimé : 4387,1 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (31 m² , 1 pièce(s))

- **132400 €**
 Date de la mutation : 2024-10-21
 Prix / m² estimé : 4413,33 € / m²
 Locaux
 Appartement (30 m² , 1 pièce(s))
 Dépendance

- **127000 €**
 Date de la mutation : 2019-05-27
 Prix / m² estimé : 4233,33 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (30 m² , 1 pièce(s))

- **124000 €**
 Date de la mutation : 2017-06-28
 Prix / m² estimé : 4000,0 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (31 m² , 1 pièce(s))

- **123000 €**
 Date de la mutation : 2023-12-21
 Prix / m² estimé : 4100,0 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (30 m² , 1 pièce(s))

- **120000 €**
 Date de la mutation : 2019-12-24
 Prix / m² estimé : 4000,0 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (30 m² , 1 pièce(s))
 Dépendance

- **120000 €**
 Date de la mutation : 2019-09-12
 Prix / m² estimé : 3870,97 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (31 m² , 1 pièce(s))

- **120000 €**
 Date de la mutation : 2019-12-20
 Prix / m² estimé : 3870,97 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (31 m² , 1 pièce(s))

- **119000 €**
 Date de la mutation : 2025-11-29
 Prix / m² estimé : 3966,67 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (30 m² , 1 pièce(s))
 Dépendance
 Dépendance

- **119000 €**
 Date de la mutation : 2021-07-26
 Prix / m² estimé : 3838,71 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Dépendance
 Dépendance
 Appartement (31 m² , 1 pièce(s))

- **115000 €**
 Date de la mutation : 2020-01-29
 Prix / m² estimé : 3833,33 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (30 m² , 1 pièce(s))

- **112000 €**
 Date de la mutation : 2018-09-19
 Prix / m² estimé : 3733,33 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (30 m² , 1 pièce(s))

- **110260 €**
 Date de la mutation : 2025-01-08
 Prix / m² estimé : 3556,77 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (31 m² , 1 pièce(s))
 Dépendance
 Dépendance

- **110000 €**
 Date de la mutation : 2019-07-26
 Prix / m² estimé : 3548,39 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (31 m² , 1 pièce(s))

- **110000 €**
 Date de la mutation : 2017-06-12
 Prix / m² estimé : 3666,67 € / m²
 Locaux
 Appartement (30 m² , 1 pièce(s))
 Dépendance

- **110000 €**
 Date de la mutation : 2018-06-20
 Prix / m² estimé : 3666,67 € / m²
 Locaux
 Appartement (30 m² , 1 pièce(s))
 Dépendance

- **108000 €**
 Date de la mutation : 2019-06-29
 Prix / m² estimé : 3600,0 € / m²
 Locaux
 Appartement (30 m² , 1 pièce(s))
 Dépendance

- **105000 €**
 Date de la mutation : 2023-01-04
 Prix / m² estimé : 3500,0 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (30 m² , 1 pièce(s))

- **99000 €**
 Date de la mutation : 2018-08-27
 Prix / m² estimé : 1253,16 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (79 m² , 4 pièce(s))

- **99000 €**
 Date de la mutation : 2014-02-25
 Prix / m² estimé : 3300,0 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (30 m² , 1 pièce(s))

- **98000 €**
 Date de la mutation : 2016-02-12
 Prix / m² estimé : 3266,67 € / m²
 Locaux
 Appartement (30 m² , 1 pièce(s))
 Dépendance

- **96000 €**
 Date de la mutation : 2017-05-10
 Prix / m² estimé : 3200,0 € / m²
 Locaux
 Appartement (30 m² , 1 pièce(s))
 Dépendance

- **95000 €**
 Date de la mutation : 2017-02-02
 Prix / m² estimé : 3064,52 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (31 m² , 1 pièce(s))

- **92500 €**
 Date de la mutation : 2020-11-18
 Prix / m² estimé : 2983,87 € / m²
 Locaux
 Appartement (31 m² , 1 pièce(s))
 Dépendance

- **88000 €**
 Date de la mutation : 2018-04-25
 Prix / m² estimé : 2838,71 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (31 m² , 1 pièce(s))

- **87000 €**
 Date de la mutation : 2017-01-31
 Prix / m² estimé : 2900,0 € / m²
 Locaux
 Dépendance
 Appartement (30 m² , 1 pièce(s))

- **85000 €**
 Date de la mutation : 2016-04-29
 Prix / m² estimé : 2833,33 € / m²
 Locaux
 Appartement (30 m² , 1 pièce(s))
 Dépendance

- **85000 €**
 Date de la mutation : 2016-07-25
 Prix / m² estimé : 2833,33 € / m²

Locaux
Dépendance
Appartement (30 m² , 1 pièce(s))

Document Modificatif du Parcellaire Cadastral n°60141-000-341M

Commune de Chantilly (60141)

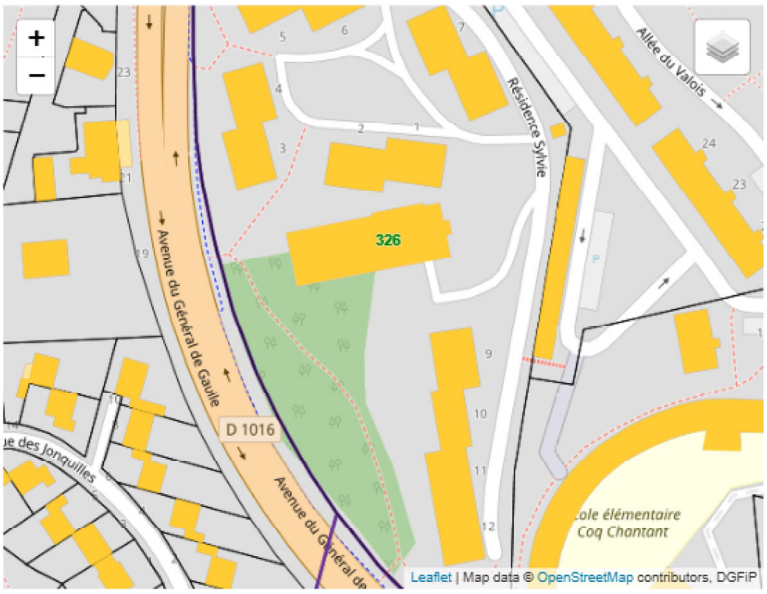
RÉFÉRENCES

Commune (INSEE) : Chantilly (60141)
Préfixe : 000 **Référence :** 341 M

INFORMATIONS

PAS DE PDF POUR CE DOCUMENT

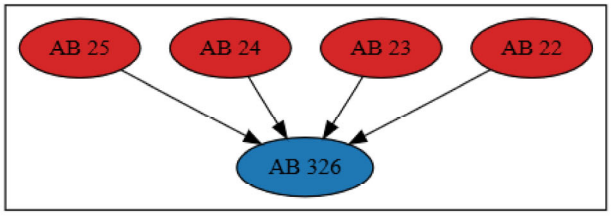
- **Type**
 Croquis de Conservation
- **Auteur**
 SERVICE (REUNION PDL)
- **Statut**
 Appliqué (le 13/07/1994)
- **Commentaire**
- **Source**
 DFI (le 24/04/2017)



FILIATIONS

Graphique | Tableau

Parcelle ancienne
Parcelle actuelle



DOSSIERS GÉOFONCIER

Aucun dossier n'a pu être rattaché à ce DMPC

CABINET PAILLARD
HPUC

section AB n° 326

N



Commune : Vineuil-Saint-Firmin (60)
Edité le : 25-06-2026 16:21 (UTC + 1)
Edité par : CABINET PAILLARD HPUC

Echelle : 1 / 5000
Projection : RGF93 Lambert 93

0 50 100150m

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Relevé de propriété

FINANCES PUBLIQUES

Année de référence : 2025	Département : 60 0	Commune : 141 CHANTILLY	TRES : 035	Numéro communal : L01248

Titulaire(s) de droit(s)

Droit réel : Propriétaire — Numéro propriétaire : MCFRV8

Nom : [redacted] Prénom : [redacted]

Adresse : 11 AV DU GENERAL DE GAULLE 9 RES SYLVIE
60500 CHANTILLY

Propriété(s) bâtie(s)

Désignation des propriétés							Identification du local					Évaluation du local																
An	Sec	N° Plan	C Part	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	Bat	Ent	Niv	N° porte	N° fiscal du local	S Tar	M Eval	AF	Nat loc	Cat	RC Com Imposable	Coll	Nat Exo	AN RET	AN DEB	Fraction RC Exo	%EXO	TX OM	Coef	RC TEOM		
17	AB	326		9	RES SYLVIE 001 LOT 0000245 47/10000	A080	09	01	01	00245	601410031615	141A	C	H	AP	5	1611										1 611	
17	AB	326		9	RES SYLVIE 001 LOT 0000245 47/10000	A080	09	01	01	00248	601410441603	141A	C	H	DA	5	21											21
17	AB	326		6	RES SYLVIE 001 LOT 0000105 3/10000	A080	PK	01	00	00105	601410031709	141A	C	H	PK	D	135											135

Total revenu imposable pour la part communale	Total revenu exonéré pour la part communale	Total revenu imposé pour la part communale
1 767 euro(s)	0 euro(s)	1 767 euro(s)

Propriété(s) non bâtie(s)

Désignation des propriétés						Évaluation																Livre foncier	
An	Sec	N° Plan	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	N° Parc Prim	FP/ DP	S Tar	SUF	GR/ SSGR	CL	Nat cult	Contenance HA	Contenance A	Contenance CA	Revenu cadastral	Coll	Nat Exo	AN Ret	Fraction RC Exo	%EXO	TC	Feuillet

Contenance totale			Total de la part communale			Total de la part additionnelle		Majoration des terrains constructibles
HA	A	CA	Revenu imposable	Revenu exonéré	Revenu imposé	Revenu exonéré	Revenu imposé	
			0	0	0	0	0	0

Délivré le 25/06/2026
Source : Direction Générale des Finances Publiques

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des finances publiques
Cellule d'assistance technique du SPDC
du lundi au vendredi
de 8h00 à 18h00
Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 25/06/2026
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : 6004101

SF2624287304

DESIGNATION DES PROPRIETES

Département : 060 *Commune :* 141 CHANTILLY

Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AB	0326			5326F RES SYLVIE	1ha87a56ca					
AB	0326	001	105	3/10000						
AB	0326	001	245	47/10000						

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

SPDC

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 25 juin 2026

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

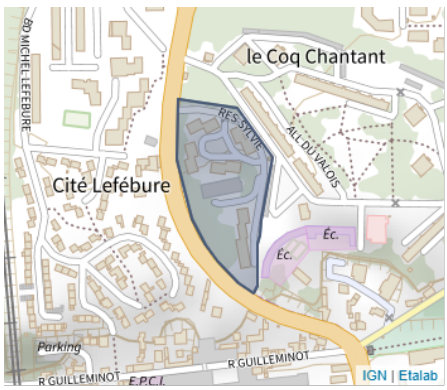
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

60500 CHANTILLY

Code parcelle :
000-AB-326



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? ☐ Oui ☐ Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur	Date et lieu	Acheteur / Locataire

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

ARGILE : 0/3

1 : Exposition faible
2 : Exposition moyenne
3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entrainer des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition nulle : aucune présence de sols argileux n'a été identifiée selon les cartes géologiques actuelles. Toutefois il peut y avoir des poches ponctuelles de sols argileux.



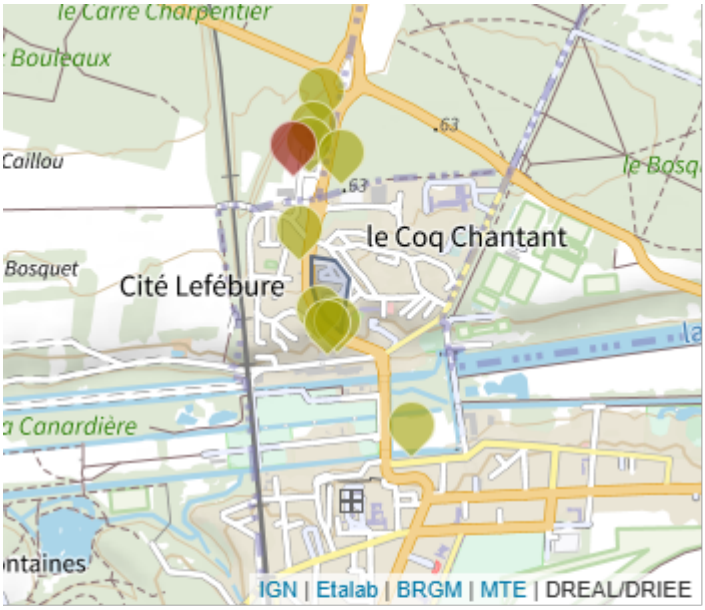
POLLUTION DES SOLS (500 m)

Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 1 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

- 9 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CANALISATIONS TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une canalisation de matières dangereuses (gaz naturel, produits pétroliers ou chimiques) est située dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Il convient de rechercher une information plus précise en se rendant en mairie.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 4 Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
ECOA8800058A	25/05/1988	26/05/1988	24/08/1988	14/09/1988
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19860825	17/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
STARTER CHANTILLY	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100303685

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
Guillemot	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4018239
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4018240
Station ELF	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4018362
Saint MERRI - Volvo	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4018371
Champion (Ex : CMUC SNC)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4018652
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4018655
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4018238
Lavage de céréales	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4018306
Volvo	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4018370